

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

202506D958

**Date de convocation :**

11.06.2025

**Date d'affichage :**

04.07.2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 9  
Absent : 4  
Absents excusés : 5  
Votants : 13  
Procuration : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250626-2025-06-D958-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Maryvonne RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M<sup>me</sup> Martine DODIER (arrivée 20h30).

**Absents :** M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M<sup>me</sup> Sylvie LENEGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M<sup>me</sup> Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2<sup>ème</sup> classe principal.

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS - 2026/2028 :**

Suite à la fin du groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés au 31/12/2025, il est proposé, conformément à l'article L.441-1 du Code de l'énergie, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,

**Vu** le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

**Vue** la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de s'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

**Considérant** que la Communauté de Commune Sud Sarthe entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de Gaz naturel et services associés.

**APPROUVE** le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture de Gaz naturel et services associés.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**DÉSIGNE** la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande.

**DÉSIGNE** parmi ses membres Monsieur Xavier GAYAT, Maire, membre titulaire et Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint, membre suppléant de la commission de travail du groupement.

**DONNE POUVOIR** au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

